

LABEL "FR2S CERTIFIED"

Company name : fr2s

Activity sector : Autres activités de services

Company category : Fondation, Association, ONG

Description of the action

Création d'un Label Qualité certifiant que tous les Cabinets membres de la fr2s s'engagent autour de notre code de déontologie, le mettent en pratique concrètement, et le font vivre au quotidien auprès de leurs clients et candidats.

Ce code de déontologie s'articule autour de best practices de recrutement, de valeurs de diversité, d'inclusion, et de lutte contre les discriminations.

Ce Label est certifié par une entité extérieure compétente. Chacun des membres de la fr2s a été audité, et certifié. C'est une condition sine qua none pour intégrer et faire partie de notre fédération.

Context

La fr2s (Federation for Recruitment, Search and Selection) a été créée en 2016 dans l'optique de défendre notre profession et de régler un marché du recrutement au Luxembourg exempt de toutes réglementations.

Comme toute activité de conseil, notre profession a besoin de règles, de limites et d'expertise pour être exercée.

Ce Label est un premier pas vers cette régulation, et va dans le sens d'influencer notre marché à se professionnaliser autour des sujets de respect de traitement des données, de non-discrimination, de diversité et d'inclusion.

Objectives

Promouvoir et encourager au sein de la fr2s mais également sur toute la place du Luxembourg les bonnes pratiques de recrutement en matière de respect de non-discrimination, d'inclusion, de diversité, et de respect des données personnelles ...

Les candidats et clients passant par un membre de la fr2s ont l'assurance de travailler avec un Cabinet certifié aux bonnes pratiques du recrutement, et implanté localement.

Approach

Communication auprès de nos clients et de nos candidats sur le contenu de ce Label et des bonnes pratiques qu'il défend.

Impact

Amélioration petit à petit des bonnes pratiques de recrutement au Luxembourg.

Valorisation de l'image de marque de la profession de recruteur.

Qualité et efficacité des recrutements qui, au final, sont tirées vers le haut

« To do »

Tous les membres de la fr2s sont (ré)audités tous les 3 ans.

« Not to do »

Extrait du code du règlement statutaire de la fr2s : << Si un membre est en contravention avec les engagements précités ou porte atteinte à la réputation ou à l'image d'un membre, et respectivement de la fr2s elle-même, il pourra se voir retirer sa qualité de membre conformément aux dispositions statutaires. >>